

**Compte-rendu du conseil municipal du 16 décembre 2025**

**Nombre de conseillers en exercice : 8 - Présents : 6 - Votants : 7**

**L'an deux mil vingt-cinq, le 16 décembre à 17h30, le Conseil Municipal de ST-VERAN, dûment convoqué le 12/12/2025, s'est réuni en session ordinaire à la mairie, sous la présidence de Mathieu ANTOINE, Maire.**

**Présents** : Mathieu ANTOINE, Sébastien PINZETTA, Jeanine CHARDAN, Jacques ISNEL, Frédérique MARROU, Florian COLLEY

**Excusée** : Delphine MATHIEU (Procuration à Jacques ISNEL)

**Absent** : Hervé GOUILLON

**Secrétaire** : Sébastien PINZETTA

Le compte-rendu du conseil municipal du 03 novembre a été validé à **l'unanimité**.

La délibération n°16 est retirée pour manque d'information suffisante.

**DISCUSSIONS**

Trois appartements communaux ont été mis en location le mois dernier. Il est proposé de les attribuer aux personnes suivantes :

- **Noémie LAFOND** pour le nouvel appartement de la Bergerie
- **Jacopo PRETO** et **Coraline JAMIN** pour le T3 du rez-de-chaussée de la Bergerie
- SARL Le Bouticari pour le T3 du 1<sup>er</sup> étage de la mairie. Toutefois, la SARL étant en cours de reprise, le bail n'a pas encore été signé.

**Sébastien PINZETTA** aimerait rappeler qu'il conviendrait que les baux soient signés au plus tard au mois de janvier. Il y avait d'autres personnes intéressées, il serait bien de prendre possession des lieux rapidement.

**DELIBERATIONS**

**1- Redevances agence de l'eau**

Depuis 2025, les redevances modernisation des réseaux et redevance pollution ont été remplacées par les redevances consommation (0,39€/m<sup>3</sup>), performance des réseaux (0,06€/m<sup>3</sup>). En parallèle, la commune doit facturer le prélèvement sur la ressource en eau, fixée à 0,046€/m<sup>3</sup>. Ces taux sont fixés par l'agence de l'eau et seront répercutés sur les factures d'eau 2026. **Vote POUR à l'unanimité.**

**2- Tarifs des abonnements eau potable 2026**

Pour être à 1,15€ du m<sup>3</sup> (pour les subventions de l'agence de l'eau), il convient d'appliquer une augmentation de 14€ en 2026. L'abonnement pour une résidence principale ou secondaire serait de 138€ en 2026, pour un forfait basé sur 120m<sup>3</sup>. Toutes les catégories auraient une augmentation de 14€, en créant deux catégories nouvelles : les agriculteurs et la distillerie. Jusqu'à présent, les agriculteurs n'étaient absolument pas facturés pour la redevance eau potable. Il est donc proposé, pour les agriculteurs, de définir deux périodes : 4 mois ou 6 mois, ramené à un UGB (équivalent à 1 vache ou 6 brebis). De la même façon pour l'activité nouvelle qu'est la distillerie, la redevance a été calculée sur la base de 0,02€ par litre produit. Il semble important que chacun participe à cette redevance en fonction de l'utilisation faite de l'eau potable. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 3 – **Rapport sur le Prix et la Qualité du Service (RPOS) eau potable 2024**

Comme chaque année, le RPOS fait l'inventaire des réseaux, le rendement, le prix, les objectifs, les travaux effectués etc. Il est accessible au public en mairie et annexé au compte-rendu du conseil municipal. **Vote POUR à l'unanimité**

### 4- **Autorisation à créer un poste non permanent**

Afin de pouvoir embaucher un agent recenseur, un poste non permanent, doit être créé par délibération. La personne qui va travailler à la garderie pendant les vacances de Noël et de février est embauchée pour le recensement également. Elle aura un contrat à 17,5h/hebdomadaires, du 12 janvier au 6 février 2026, selon la grille des agents techniques. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 5- **Avenant contrat prévoyance CDG05**

Le contrat prévoyance permet d'assurer une meilleure couverture des agents en cas de maladie, sans que cela ne coûte trop à la commune. Le contrat a déjà été signé, le Centre de gestion demande à le prolonger d'un an, jusqu'au 31/12/2026, étant donné que les taux n'augmentent pas en 2026. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 6- **Prix affouage automne 2025**

Lors de la proposition d'affouage, il avait été annoncé un peu précipitamment le prix de 300€ pour 10 stères. Or, comme cela a été annoncé lors du tirage au sort par **Sébastien PINZETTA**, il n'y a pas 10 stères mais seulement 8. La commune souhaiterait toutefois maintenir le tarif de 300€ pour 8 stères afin seulement de couvrir les frais de coupe qui ont augmentés. De plus, le bois est laissé en bord de route, accessible, ce qui peut être considéré comme un service supplémentaire. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 7- **DM n°3 chapitre 12**

Le chapitre 12 qui concerne les charges de personnels et frais assimilés doit de nouveau être abondé à hauteur de 14 800€. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 8- **DM n°4 chapitre 66**

Les intérêts des emprunts ont également été sous provisionnés. Il convient de rajouter 2 680€ au chapitre 66. **Vote POUR à l'unanimité.**

### 9- **DM n°5 opérations d'ordres Travaux API / OT**

Un mandat avait été émis par la commune en 2017 lors des travaux de réaménagement du bâtiment abritant l'office de tourisme et la poste. L'article comptable était erroné. Il convient donc d'effectuer des opérations d'ordre pour réémettre au bon article, et en même temps amortir et neutraliser le bien. **Vote POUR à l'unanimité.**

**Frédérique MARROU** doit quitter la séance et donne procuration à **Jeanine CHARDAN**

### 10- **DM n°2 Maison du soleil amortissements**

Les opérations d'investissement de 2024 auraient dû être amorties en 2025. Or, les crédits n'ont pas été provisionnés au budget. Il convient donc de créditer les articles nécessaires afin de faire les amortissements attendus par le centre des finances publiques. **Vote POUR à l'unanimité.**

11- **Durée amortissements MDS**

Il convient de fixer la durée des amortissements des biens correspondant aux investissements de la Maison du soleil / Observatoire. **Vote POUR à l'unanimité.**

12- **Tarifs frais de secours ski alpin hiver 2025-2026**

Les tarifs ont été votés en conseil syndical. Certains tarifs concernent les secours des tiers, et les autres tarifs sont émis aux communes. **Vote POUR à l'unanimité.**

13- **Tarifs frais de secours ski alpin hiver 2025-2026**

Idem pour les frais de secours nordique avec la signature d'une convention entre la commune et la Communauté de communes. **Vote POUR à l'unanimité.**

14- **Participation pour un enfant scolarisé hors commune Sébastien PINZETTA** sort de la salle et ne participe pas au vote.

Un enfant de Saint-Véran est scolarisé hors commune. Son école organise un séjour ski alpin en janvier. La commune d'accueil participe pour tous les élèves à hauteur de 50€ pour leur forfait. Elle refuse cependant de participer pour cet enfant domicilié ailleurs. La coopérative scolaire d'accueil ne peut pas non plus participer. La commune de St-Véran propose de supporter cette participation à hauteur de 50€. **Vote POUR à l'unanimité.**

14 – **Vente parcelle AC686 à la SCI Epicerie Fine**

Il convient de régulariser des parties du domaine public utilisées à des fins privées. L'enquête publique avait eu lieu en 2024, et le prix de vente au m<sup>2</sup> avait été fixé par délibération du 4 septembre 2023. **Vote POUR à l'unanimité.**

15 – **Echange de parcelle avec les consorts LAVOREL**

Retirée pour manque d'information suffisante.

17- **Vente parcelle AC689 aux consorts KOUCHNER**

**Vote POUR à l'unanimité.**

18- **Vente parcelle AC688 aux copropriétaires de la parcelle AC17**

La délibération avait déjà été prise mais rédigée aux consorts Prieur-Blanc, or il s'agit d'une copropriété. Pour rappel, l'ensemble des frais sont à la charge des privés et non de la commune. **Vote POUR à l'unanimité.** *Mathieu ANTOINE* rappelle que des personnes ont fait part de leur intention d'échanges de parcelles avec la commune. Une prochaine vague sera amorcée par la commune, avec des échanges et ventes, qui devront aussi passer par enquête publique.

**Questions diverses**

*Mathieu ANTOINE* informe qu'un comité de station a eu lieu et en a profité pour rappeler l'importance de l'entité du SIVU de Beauregard, réunissant les deux communes, en termes de décisions. De plus, dans le dernier compte-rendu du conseil municipal, il a été noté que c'était la commune de Molines dans son ensemble qui avait été décisionnaire concernant les fermetures de télésiège ou, maintien des autres etc. Or, il semblerait que la décision n'ait été prise que par la Présidente de la régie. Ainsi, les élus et membres du SIVU de la commune de Molines ne doivent pas être rattachés à ces décisions qui n'émanent que d'une seule personne.

*Sébastien PINZETTA* rappelle les problèmes dus aux chiens errants, entre morsures et autres attaques agressives. Par exemple, le chauffeur de la navette scolaire doit attendre que les enfants soient rentrés chez eux pour repartir, pour les rassurer car des agressions par des meutes de 6 chiens

sont courantes. **Sébastien PINZETTA** conseille aussi aux personnes attaquées par des chiens de porter plainte car la mairie n'a pas vraiment de moyen d'action contre cela. **Mathieu ANTOINE** précise que ces informations ont déjà été remontées à la Préfecture et au parquet. Il est donc demandé à tous de prendre ses responsabilités avec ses animaux car aucune agression sur la voie publique ne peut être tolérée.

**Sébastien PINZETTA** informe qu'une assemblée générale exceptionnelle de l'AFP se tiendra le samedi 24 janvier à 17h30, les convocations seront envoyées 15 jours avant.

**SEANCE LEVEE 19h00**